

## PARENTS-ENFANTS RENCONTRES OU « NON-VISITES »

**LARMES, AGRESSIVITÉ, CASQUE SUR LES OREILLES, CAPUCHE SUR LA TÊTE, MUTISME...** Les travailleurs sociaux sont parfois témoins de comportements frontaux exprimés par des enfants et des adolescents contraints à des rencontres avec leurs parents. Comment faire dans ces situations qui s'apparentent souvent, selon les professionnels, à des « non-visites » ? C'est la question du livre *Refus ou consentement*, issu d'un colloque organisé en 2021 par la Fédération française des espaces de rencontres enfants-parents et au cours duquel trois enjeux ont été soulevés : le droit de l'enfant à voir ses parents et sa famille, son histoire et sa construction psychique, l'aide à la parentalité. L'intérêt de l'ouvrage repose sur le croisement des points de vue – sociologique, juridique, psychologique, philosophique – et des partages d'expérience dans la protection de l'enfance. En 2021, 34 000 enfants et 20 000 familles ont fréquenté ces lieux *a priori* neutres que sont les espaces de rencontre enfants-parents, principalement après une décision d'un juge aux affaires familiales. Œdipe, opposition naturelle, séparation douloureuse, conflits familiaux, emprise, instrumentalisation, traumatisme affectif, peur... A l'exception des situations de maltraitance



« *Refus ou consentement. Enfants et adolescents au cœur des conflits familiaux* » - Sous la direction d'Emmanuelle Moraël - Ed. Champ Social, 15 €.

et d'abus sexuels qui ne sont pas évoquées, les raisons pour lesquelles un enfant refuse de garder des liens avec l'un de ses parents sont diverses. Mais le sens de son refus est toujours à analyser par l'intervenant qui l'accompagne. Il ne suffit pas de déclarer : « *Le droit dit que tu dois le voir*, souligne Catherine Sellenet, à la fois sociologue et psychologue. *L'enfant ne dit pas non par fantaisie.* » Pourtant, certains sont légalistes et appliquent d'abord et seulement le droit. D'autres défendent les origines biologiques et le maintien des liens de filiation. D'autres encore se situent du côté des liens d'attachement qui peuvent être pluriels. Une phrase résume la posture du professionnel : « *Soutenir sans contraindre dans le respect de la singularité de chaque famille.* »

BRIGITTE BÈGUE

« *Inclusion et handicap mental et psychique. Le rôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux* » - Gérard Zribi - Presses de l'EHESP, 25 €.



## INCLUSION LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE BINAIRE

**L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE PEUT-ELLE SE PASSER DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ?** L'accès aux droits s'inscrit-il fatalement dans une logique de désinstitutionnalisation ? Est-on condamné à opposer ESSMS et milieu ordinaire ? Cette deuxième édition, enrichie d'une postface et d'une analyse des dispositifs récents, s'interroge sur ce « *serpent de mer* » que représente le virage inclusif en termes de responsabilités attribuées aux professionnels comme à l'individu. Loin d'être binaire, cet ouvrage propose un panorama des populations accueillies dans les structures spécialisées, analyse les évolutions des pratiques en institution – notamment les relations avec les usagers avec le développement de leur « pouvoir d'agir » à travers la participation – et décortique les champs concernés par la notion d'inclusion (école, logement, emploi). Pour que vulnérabilité puisse rimer avec citoyenneté. LAURENCE UBRICH